



Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15

Le 24 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame LEVRARD Françoise

Présents : 11 *Date de convocation du conseil municipal : 17/10/2016*

Votants : 11

Présents : Mmes Regner - Tetu-Edin –Lhomer – Ribot - Fleurance
Mrs Regner–Lebreton –Danvert-Charton- Timmerman

Absentes excusés : Mme Gaignard – Mr Babai

Absents : Mr Cartier – Mme Houdoin

Ordre du jour :

- *Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers*
- *Approbation rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif*
- *Tarifs 2017*
- *Questions diverses*

Formant la majorité des membres en exercice

Madame FLEURANCE Kathy a été élu secrétaire de séance.

Délibⁿ°24-10-16-01

Objet : Règlement de collecte déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe

Madame Le Maire présente le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe. Il est précisé que celui-ci a été transmis à chaque conseiller municipal par voie dématérialisée.

Celui-ci n'appelle aucune observation.

Délibⁿ°24-10-16-02

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site

www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délib^o24-10-16-03

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibn°24-10-16-04

OBJET : Tarifs 2017 – Prix des concessions dans le cimetière

Pour 2017, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le tarif des concessions. Le prix d'une concession trentenaire est donc de 70 €.

Délibn°24-10-16-05

OBJET : Tarifs 2017 – Prix des emplacements sur le site cinéraire dans le cimetière

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas augmenter le prix des emplacements sur le site cinéraire de Vion :

A savoir :

CAVURNE

15 ans	285 €
30 ans	570 €

EMPLACEMENT CASE COLUMBARUM

15 ans	390 €
30 ans	780 €

Délibn°24-10-16-05

OBJET : Tarifs 2017 – Surtaxe assainissement

Pour 2017, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix de la surtaxe assainissement.

A savoir, la surtaxe assainissement est donc de 1,15 euros par m3.

Délibn°24-10-16-07

OBJET : Tarifs 2017 – Participation assainissement collectif

Madame Le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'augmenter la participation assainissement collectif. Après débat et délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'augmenter la participation assainissement collectif.

A compter du 1^{er} janvier 2017, le prix de la participation assainissement collectif est fixé à 1 900 €.

Délibn°24-10-16-08

OBJET : Tarifs 2017 – Garderie scolaire

A compter du 1^{er} janvier 2017, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de la garderie à 1,65 € par séquence.

Délibn°24-10-16-09

OBJET : Tarifs 2017- Cantine

A compter du 1^{er} janvier 2017, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le prix du repas comme suit :

<i>REPAS ENFANT</i>	3.40 €
<i>REPAS ADULTE</i>	6.50 €

Délibn°24-10-16-10

OBJET : Tarifs 2017 – Location salle polyvalente et modalités de fonctionnement

A compter du 1^{er} janvier 2017, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs de la salle polyvalente.

Les conditions de fonctionnement sont fixées comme suit :

	<i>Particuliers VION</i>		<i>Particuliers et sociétés extérieurs</i>	
	<i>ACOMPTE A demander à la signature du contrat</i>	<i>COUT TOTAL DE LA LOCATION 1 journée</i>	<i>ACOMPTE à demander à la signature du contrat</i>	<i>COUT TOTAL DE LA LOCATION 1 journée</i>
<i>Petite salle seule</i>	20 €	71 €	40 €	144 €
<i>Petite salle + cuisine</i>	50 €	196 €	75 €	288 €
<i>Grande salle + petite salle (sans cuisine)</i>	50 €	196 €	75 €	288 €

<i>Grande salle seule</i>	45 €	178 €	65 €	262 €
<i>Grande salle + cuisine</i>	60 €	241 €	85 €	342 €
<i>Toute la salle</i>	75 €	290 €	100 €	397 €
<i>Vin d'honneur</i>	20 €	71 €	40 €	144 €
<i>Activités culturelles entrée gratuite</i>	0 €	0 €	40 €	144 €
<i>Réunion de travail</i>	0 €	0 €	40 €	144 €

Le forfait ménage = 80 €

Si location 2 journées = le prix d'une location petite salle sera ajoutée.

Les personnes de Vion et de l'extérieur qui souhaitent avoir la salle le vendredi devront régler la somme de 70 €.

Délib^o24-10-16-11

OBJET : Créances éteintes

Vu l'état du 04/10/2016, des créances éteintes sur le budget communal, dressé et certifié par Monsieur le Trésorier,

Vu également les pièces à l'appui,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article R. 2342-4,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le montant total de 212.09 € (TTC) des créances éteintes pour le dossier concerné.

Délib^o24-10-16-11

OBJET : Attribution nom de lieu-dit

Madame Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mr et Mme HUBERT Pascal concernant la dénomination d'une 2^{ème} habitation situé à côté du lieu-dit « Les Hêtres ».

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte d'attribuer le nom de lieu-dit « Le Silex » à la maison située juste à côté du lieu-dit « Les Hêtres ».

Informations diverses

Téléthon : la caravane du téléthon s'arrêtera sur notre commune, le samedi 3 décembre 2016. La commission fêtes et loisirs va se réunir le 9/11/2016 à 18 h 30 afin d'organiser quelques choses à l'occasion du téléthon.

Cahier des charges maisons de services et mairie

Avant d'établir un cahier des charges, le Conseil Municipal demande qu'un diagnostic soit réalisé par un architecte concernant ce projet.

Transports scolaires

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le compte-rendu de la réunion transports scolaires du 13/10/2016.

Pour information, le prix d'une carte de car coûte aux familles 120 €/an.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de la rentrée 2017, les transports scolaires seront gérés par la Région au lieu du Département.

Banquet des aînés ou colis

Il est fait un point sur le nombre de personnes qui assisteront au banquet et le nombre de personnes qui ont opté pour le colis.

11 novembre – Armistice

Pour information, rassemblement à la Basilique Notre Dame du Chêne à 10 h 45, la messe aura lieu à 11 h, suivi d'un dépôt de gerbes aux monuments aux morts et d'un vin d'honneur.

Conseil communautaire

Pour information, le conseil communautaire aura lieu à Vion le 18/11/2016.

Conseil d'école

Pour information, le conseil d'école aura lieu le jeudi 3 novembre à 18 h.

Départ en retraite Claude Dauton (1/04/2017)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Claude DAUTON a envoyé sa lettre de préavis pour son départ en retraite.

Présentation du SCOT

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la présentation du SCOT sera faite par le chargé SCOT du Pays Vallée de la Sarthe lors de la réunion de Conseil Municipal du 28/11/2016.

Après-midi des Aînés

Les aînés ont reconduit les après-midi jeux une fois par mois pour 2017. Les dates seront communiquées au banquet des aînés ou seront données avec les colis.

Agence postale

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le chiffre des ventes de l'agence postale a progressé de 57.68 % par rapport à 2014.

Séminaire Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe

Brigitte TETU-EDIN, 1^{ère} adjointe, fait une synthèse du séminaire du 22/10/2016 organisé par la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de tables rondes : - les nouvelles compétences, les différents plans stratégiques et la mutualisation.

Projet chapiteau Houlala compagnie

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet théâtre avec la Houlala Compagnie est en cours. Les Présidents d'associations ont été conviés à une présentation de ce projet. Une nouvelle réunion est programmée avec les présidents d'associations pour étudier la faisabilité du projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.